

## Bulletin de suivi des questions européennes en application de l'article 123 du Règlement

Période du 12 au 25 novembre 2025

### 1 Actualités européennes

- [La Commission européenne prend des mesures pour garantir la transposition complète et rapide des directives de l'UE](#)
- [Plus de 12 % des matériaux dans l'UE proviennent du recyclage](#)
- [Réservoir européen de talents : un accord pour faciliter le recrutement international dans les professions en pénurie](#)
- [Rapports sur la durabilité et devoir de vigilance : les députés européens soutiennent la simplification](#)

### 2 Réunions du Conseil des Ministres de l'Union européenne et du Conseil européen

<a href="#"><u>27 novembre 2025</u></a>	<a href="#"><u>Conseil « Éducation, jeunesse, culture et sport » (EJCS)</u></a>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Renforcer la résilience des jeunes ;</li><li>- espace européen de l'éducation ;</li><li>- erasmus+ 2028-2034 ;</li><li>- compétitivité européenne et rôle de l'enseignement et de la formation professionnels.</li></ul>
<a href="#"><u>1-2 décembre 2025</u></a>	<a href="#"><u>Conseil « Emploi, politique sociale, santé et consommateurs » (EPSCO)</u></a>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Logement abordable ;</li><li>- fonds européen d'ajustement à la mondialisation ;</li><li>- substances cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction au travail ;</li><li>- simplification, mise en œuvre et application dans les domaines de l'emploi et des affaires sociales ;</li><li>- semestre européen ;</li><li>- directive sur l'égalité de traitement.</li></ul>
<a href="#"><u>4-5 décembre 2025</u></a>	<a href="#"><u>Conseil « Transports, télécommunications et énergie » (TTE)</u></a>	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le <a href="#"><u>site web du Conseil</u></a>
<a href="#"><u>8-9 décembre 2025</u></a>	<a href="#"><u>Conseil « Compétitivité » (COMPET)</u></a>	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le <a href="#"><u>site web du Conseil</u></a>

### **3 Consultations de la Commission européenne**

---

*La Commission européenne sollicite l'opinion des citoyens et des parties prenantes sur le champ d'application, les priorités et la valeur ajoutée de l'action de l'Union européenne concernant de nouvelles initiatives ou l'évaluation de politiques et législations existantes.*

*Grâce aux consultations publiques, le Parlement de Wallonie peut donner son avis sur ces initiatives, politiques ou mesures législatives.*

- Politique agricole commune : apurement annuel des performances et contrôle des opérations

À la lumière de l'expérience acquise après le premier exercice d'apurement pour l'exercice financier 2023, l'apurement annuel des performances devrait être supprimé afin d'alléger la charge administrative pesant sur les États membres et les agriculteurs.

En ce qui concerne le contrôle des opérations, l'objectif de la Commission européenne est de trouver le juste équilibre entre sa pertinence actuelle et les ressources que les États membres doivent y consacrer chaque année. Une fois que le train de mesures de simplification de la PAC, présenté par la Commission européenne en mai 2025, aura été adopté par les collégislateurs, il conviendra de modifier également le règlement d'exécution (UE) 2022/128 de la Commission européenne.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 15 décembre 2025.

### **4 Cour des comptes**

---

- Rapport spécial 22/2025: Corrections financières dans le domaine de la cohésion – Un cadre complexe et une seule décision adoptée par la Commission à ce jour

Les corrections financières effectuées par la Commission européenne menant à une réduction définitive des financements de l'UE accordés aux États membres sont l'un des outils destinés à protéger le budget de l'UE contre les dépenses irrégulières dans le domaine de la cohésion. Elles étaient censées être systématiquement appliquées en cas d'insuffisances graves. D'après la Cour, il a fallu plus de 10 ans à la Commission pour adopter la première correction de ce type (en septembre 2025), alors que chaque année de la période 2014-2020 a été caractérisée par des erreurs significatives. La Cour a constaté que le cadre juridique régissant les corrections financières était complexe et qu'il n'a pas vraiment été amélioré pour la période 2021-2027. Elle a également relevé des lacunes dans son application par la Commission. En outre, la communication d'informations n'était pas suffisamment fiable, notamment en ce qui concerne les corrections futures estimées, qui donnent une idée trop positive de la capacité de la Commission à repérer et corriger les erreurs. La Cour recommande à la Commission d'appliquer les corrections conformément au cadre juridique, de veiller à leur mise en œuvre rapide et d'améliorer la transparence et la précision des informations communiquées.

### **5 Commission chargée de questions européennes du Parlement de Wallonie**

---

Prochaine réunion : à déterminer